

Département du Val d'Oise  
Commune de Méry-sur-Oise

## DECISION DU MAIRE N°2024/111

*(prise en vertu de la délégation du conseil Municipal)*

**OBJET** : Fixation des tarifs pour la saison culturelle 2024/2025 de la Luciole

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°2020/49 du Conseil Municipal du 11 juin 2020 portant délégation de pouvoirs,

**VU** l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** que la ville de Méry-sur-Oise propose des spectacles et des animations dans le cadre de la saison culturelle de la Luciole,

**DECIDE**

Article 1 : De fixer les tarifs de la saison par catégorie de spectacles :

Catégorie	Tarif plein	Tarif réduit	Tarif abonnés	Tarif unique
Tête d'affiche	25€	20€	15€	
Découverte	10€	7€	5€	
Soirée à thème				15€/10€
Jeune public				3€
Repas				15€

Spectacles	Genre	Catégorie	T plein	T réduit	T abonnés	T unique
Nach	Concert	Tête d'affiche	25€	20€	15€	
Madame Monsieur	Concert	Tête d'affiche	25€	20€	15€	
Soirée rock	Concert	Découverte	10€	7€	5€	
Soirée disco	Dance party	Soirée à thème				15€
Tempi temtoa	Conte	Jeune public				3€
Les contes de la rue Broca	Conte	Jeune public				3€
Cabaret des associations	Evénement	Repas				15€
La Comtesse d'Escarbagnas	Théâtre Al dente	Découverte	10€	7€	5€	
Concert du nouvel an	Concert	Découverte	10€	7€	5€	
Klek Entos	Illusion	Tête d'affiche	25€	20€	15€	
Caroline Vigneaux	Humour	Tête d'affiche	25€	20€	15€	
Jean de la Lune	Conte musical	Jeune public (scolaires)				3€
Ne tirez pas sur le scarabée	Théâtre	Jeune public (scolaires)				3€
Je suis comme ça	Ciné concert	Jeune public (scolaires)				3€
Saint-Patrick	Concert	Soirée à thème				10€
Mémoria	Festival les Printemps sonores	Jeune public				3€
Bérengère Krief	Humour	Tête d'affiche	25€	20€	15€	
Les Coquettes	Music hall	Tête d'affiche	25€	20€	15€	
Rencontres chorégraphiques	Danse	Découverte				7€

Article 2 : Définition des tarifs :

- Le « tarif plein » s'applique à tous (sauf familles nombreuses, plus de 70 ans, personnes en situation de handicap, demandeurs d'emplois, allocataires RSA, étudiants, moins de 18 ans et abonnés)
- Le « tarif réduit » s'applique aux familles nombreuses, plus de 70 ans, personnes en situation de handicap, demandeurs d'emplois, allocataires RSA, étudiants et moins de 18 ans, sur présentation d'un justificatif
- Le « tarif abonnés » s'applique à toute personne qui achète un minimum de 3 spectacles. L'abonnement est individuel et nominatif.
- Le « tarif unique » s'applique à tous sans distinction.

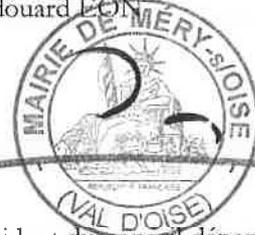
Article 3 : Copie de la présente décision sera adressée à :

Monsieur le Préfet du Val d'Oise,  
Madame la Trésorière de l'Isle Adam,

Le Maire est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en la forme légale

Fait à Méry-sur-Oise  
Le 21 juin 2024

Le Maire,  
Pierre-Edouard EON



Vice-président du conseil départemental  
du Val d'Oise